

**COMITE DE JUMELAGE & D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX
DE LA VALLEE DE L'HIE**

**Convention : Commune / comité de jumelage
pour les échanges avec Izano**

Entre :

Le comité de jumelage & d'échanges internationaux de la Vallée de l'Hien, association loi 1901, dont le siège est situé : Maison de l'Hien, 244 montée du village, à St Victor de Cessieu, représenté par : Monsieur André PERRIN Président, dument habilité à signer cette convention

Et

La commune de :représentée par son Maire : Mme / Mr.....

Il est convenu ce qui suit :

Vu que :

Le jumelage entre la commune citée ci-dessus, et la commune d'Izano, village de Lombardie (Italie) a été acté en 2001 par la signature d'un pacte de jumelage. Toutes les communes appartenant à la communauté de communes de la Vallée de l'Hien ont eu la même démarche, et le Président de la CCVH a agi au nom de l'ensemble des Maires concernés. Depuis, tous les 5 ans ce pacte a été renouvelé, et signé par le Président de la CCVH, en représentation des Maires.

Vu que :

L'association « Comité de jumelage » a été créée en 2001, et a pour objet : «De faciliter les échanges internationaux scolaires, sportifs culturels, etc.. notamment avec la ou les villes jumelées

Vu le renouvellement du pacte de jumelage le 31 juillet 2016, signé par le Président de la CCVH, en représentation des Maires des 10 communes, le Président du comité de jumelage de la Vallée de l'Hien, le Maire d'Izano, et le Président du comité de jumelage d'Izano

Vu les nouveaux statuts du comité de jumelage, adoptés en assemblée générale le 10 mars 2017 et la création d'un comité de liaison composé d'un élu par commune

Vu la fusion de la communauté de communes de la vallée de l'Hien avec 3 autres communautés de communes, pour former la communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Vu la non reprise de « la compétence jumelage » par cette nouvelle entité.

Vu les réunions et propositions du comité de liaison entre les 10 communes jumelées et le comité de jumelage les 5 avril et 15 novembre 2017

Siège social : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien
244 Montée du village
38110 ST VICTOR DE CESSIEU
☎ : 04 74 33 13 09 - 📠 : 04 74 27 60 63

COMITE DE JUMELAGE & D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE LA VALLEE DE L'HIEU

Article 1^{er} : objet

Cette convention a pour objectif de définir les modalités pour la poursuite des échanges entre Izano et collectivement les 10 communes jumelées, après la fusion des communautés de communes.

Article 2 : actions concernées

2.1 : Accueil d'Izano, de sa municipalité en Vallée de l'Hieu : La représentation des Maires sera portée par le Maire de la commune ou est organisé l'événement principal. Il pourra déléguer cette mission à un ou plusieurs Maires, à sa convenance.

2.2 : L'accueil des Italiens dans nos communes, pour de grandes manifestations, nécessite divers moyens.

- Mise à disposition de salles, pavoisement des locaux, des mairies, des rues.
- Animations spectacles, restauration.
- Les communes décident de mettre à disposition gratuitement les locaux nécessaires, le comité de jumelage pourra prendre à sa charge les dépenses d'énergie : chauffage, électricité.
- Le comité de liaison, et le comité de jumelage définiront ensemble les manifestations organisées en commun, les lieux retenus, le déroulement, la coordination et les moyens nécessaires.

2.3 : Les échanges entre associations des territoires concernés, représentent un maillon essentiel du jumelage et de l'expression culturelle de nos populations. Les déplacements dans la région d'Izano génèrent une charge financière importante, pas toujours supportable pour certains membres de notre population. Une aide financière au transport collectif, à raison d'un déplacement par an, apportée par l'ensemble des communes signataires garantira l'accessibilité à toute la population de celles-ci. Les ressources financières ne seront pas un critère discriminant.

2.4 : La communication intercommunale entre nos communes de la VH était réalisée jusqu'en 2016 par la CCVH. Le comité de jumelage participait à cette information annuellement. La CCVH assurait le tirage papier, et le joignait à la revue. La distribution était assurée par les communes.

Le comité de jumelage réalisera chaque fin d'année la plaquette (A3 recto-verso) Les communes réaliseront le document et le distribueront en même temps que le magazine communal.

2.5 : La communication par affiches ou flyers, pour assurer le succès des manifestations annuelles sera réalisé à tour de rôle par chacune des communes jumelées

2.6 : Des actions spécifiques peuvent être mises en œuvre dans une commune, en relation avec une association, ou une école. Si un besoin financier est associé, la commune concernée sera sollicitée, et l'action sera mise en œuvre lorsque l'accord sera donné.

Siège social : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hieu
244 Montée du village
38110 ST VICTOR DE CESSIEU
☎ : 04 74 33 13 09 - 📠 : 04 74 27 60 63

COMITE DE JUMELAGE & D'ECHANGES INTERNATIONAUX DE LA VALLEE DE L'HIEU



Article 3 :

La prise en charge de financements collectifs pour le transport selon l'article 2.3 devra être assurée par une majorité de communes. Le montant sollicité pour l'ensemble des 10 communes est de 2100€, soit **par commune : 210€**. Dans le cas de non adhésion d'une commune à cet article, l'impact financier se fera au niveau de ses ressortissants.

Article 4

Le comité de jumelage sollicitera les fonds concernés, et s'engage à rendre compte des actions menées au plus tard lors de l'assemblée générale qui suivra.

Article 5

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans.. Elle pourra être dénoncée à tout moment par accord des parties.

Pj : Renouvellement du pacte de jumelage 31 juillet 2017

Fait à Le

Signature : Maire de la commune de :

Signature : Président du Comité de Jumelage :

Siège social : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien
244 Montée du village
38110 ST VICTOR DE CESSIEU
☎ : 04 74 33 13 09 - 📠 : 04 74 27 60 63

Site internet : www.vallee-hien.fr - Courriel : cc@vallee-hien.fr

**COMITE DE JUMELAGE & D'ECHANGES INTERNATIONAUX
DE LA VALLEE DE L'HIEN**

RENOUVELLEMENT DU PACTE DE JUMELAGE
Dimanche 31 juillet 2016

Entre la Communauté de Communes
VALLEE DE L'HIEN et la Commune d'IZANO

Nous, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien, les Maires des dix communes jumelées, le Maire d'Izano ainsi que les Présidents des Comités de jumelage de la Vallée de l'Hien et d'Izano, ici présents,

Avons l'honneur de renouveler le pacte de jumelage entre nos municipalités respectives avec le même élan et dans le même esprit que lors de sa signature initiale.

Ensemble, nous nous engageons solennellement à maintenir des relations étroites et permanentes entre nos populations respectives afin de conserver une collaboration efficace et des échanges toujours plus riches.

Ensemble, nous confirmons notre volonté de demeurer des artisans infatigables de l'amitié entre nos deux peuples et de construire un avenir encore plus riche en découvertes mutuelles.

Ensemble, nous renouvelons notre engagement à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté et faire de l'Europe une réalité à visage humain.

Ensemble, nous nous engageons à mettre le partage au centre de nos valeurs, dans un esprit de paix, de tolérance, et d'intégration des peuples.

Ensemble, nous exprimons le souhait de renouveler nos efforts pour préserver dans nos communes une qualité de vie dont hériteront les générations futures.

Ensemble, nous exprimons notre fierté d'avoir su créer cette entreprise exaltante qu'est le jumelage : unir les villes pour unir les hommes et construire un pont entre deux nations.

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien
Daniel Vitte

Le Président du Comité de jumelage de la Vallée de l'Hien
André Perrin

Siège social : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien
244 Montée du village
38110 ST VICTOR DE CESSIEU
☎ : 04 74 33 13 09 - 📠 : 04 74 27 60 63

Site internet : www.vallee-hien.fr - Courriel : cc@vallee-hien.fr